

Politique d'accès à la terre (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Accès à la terre	Fiche n° IM-2.06
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

POLITIQUE D'ACCES A LA TERRE

1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en place d'un dispositif facilitant l'accès aux terres agricoles communales pour les agriculteurs locaux désireux de développer une agriculture familiale. Le but est d'optimiser l'utilisation des aïances communales par les jeunes agriculteurs et pour des cultures nourricières.

Pour cela, différentes actions seront menées :

- La réalisation d'un **état des lieux des aïances communales**, afin d'identifier les terres disponibles sur la commune.
- Les aïances seront louées préférentiellement aux **jeunes agriculteurs** de la commune à un prix accessible
- Un **règlement** sera mis en place pour l'accès à la terre et l'affectation du sol, à savoir la définition des types de cultures à y pratiquer (en concordance avec le bail à ferme).
- La Commune veillera à **répartir les aïances** sur le territoire communal. Cependant, l'achat de terres agricoles par la Commune est jugé problématique vu les prix pratiqués

2. Justification du projet

Avec une superficie agricole couvrant 56,4 % du territoire, Neufchâteau est une commune essentiellement rurale. L'agriculture y est principalement axée sur l'élevage extensif de bovins destinés à la production de viande ; les fermes d'élevage de bovins viandeux représentant pas moins de 64% des fermes implantées sur la commune. Ce type d'élevage extensif nécessite de grandes surfaces agricoles disponibles pour la pâture du cheptel. C'est la raison pour laquelle, on retrouve à l'échelle de la commune, une grande majorité de terrains agricoles exploités en prairie permanente (70% de SAU communale en 2022) et par des cultures fourragères (18% de SAU en 2022) qui sont caractéristiques des paysages bucoliques observés au sein de la commune.

Le maintien de la population agricole est un enjeu crucial pour une commune rurale telle que Neufchâteau non seulement en termes économique, mais aussi social et environnemental. En effet, l'agriculture revêt un caractère multifonctionnel. Elle contribue également à la préservation de l'environnement rural et de ses paysages, au maintien de la vitalité des zones rurales et à l'équilibre du développement territorial. Un secteur agricole solide est donc nécessaire pour supporter une société et une économie rurale.

Or, le secteur agricole de la commune de Neufchâteau est soumis à de nombreuses pressions. Depuis quelques années, on observe un vieillissement continu de la population agricole active. À l'inverse, le nombre de jeunes exploitants reste très limité sur la commune, avec seulement 3 % des agriculteurs âgés de moins de 35 ans. Par ailleurs, les terres agricoles sont détournées vers des usages autres que ceux liés à la production alimentaire (la commune de Neufchâteau figurant parmi les trois premiers producteurs de sapins de Noël en Région wallonne (7% de la SAU) et sont sujettes à la spéculation foncière. En conséquence, le prix de la terre n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années, jusqu'à véritablement former une barrière à l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire.

En règlementant l'accès à la terre par la mise en place d'un système d'aisance communale qui seront louées préférentiellement aux jeunes agriculteurs à un prix accessible, on lève ainsi les principales barrières à l'installation des agriculteurs. Cette mesure permet d'assurer la pérennisation et le redéploiement de l'agriculture à l'échelle communale.

Effets directs et multiplicateurs

- Pérennisation de l'activité agricole sur le territoire
- Maintien des jeunes agriculteurs sur le territoire
- Préservation de l'environnement rural
- Développement de l'économie locale et des circuits courts

Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR

- IM-1.03 : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.04 : Valorisation de la filière alimentaire locale
- IM-1.07 : Commune en Santé
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-2.04 : Actions en faveur de la résilience de la forêt

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

6. Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole

6.1 En développant la diversification et les circuits courts

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	O.S.4. Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif ➤ O.S.4.6. Soutenir le monde agricole
---	---

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★ Maintien du cadre rural - Contribution à la vitalité rurale-
ENVIRONNEMENT	★★★ Production locale – Circuit-courts – Maintien des paysages ruraux
ÉCONOMIE	★★★ Maintien de l'activité agricole sur la commune – Accès à la terre – Maintien des agriculteurs sur la commune – Ancrage de l'emploi au niveau local – Aide à l'installation de nouveaux entrepreneurs et à leur développement -

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d’emploi productif et un travail décent pour tous - reconnaît l’importance d’une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d’offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d’opportunités de formation et d’emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d’une montée en compétences sur les emplois « durables ». L’ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l’emploi décent grâce à une augmentation de l’aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l’emploi des jeunes.</p>
	<p>Objectif 11 - Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu’elles puissent offrir à tous des opportunités d’emploi, un accès aux services de base, à l’énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l’utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
	<p>Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables - est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l’impact environnemental et social de l’ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.</p>
	<p>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – vise à renforcer la résilience et la capacité d’adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques.</p>
	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité.</p>

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** agriculteurs, Comice agricole, ADL, Association « Terre-en-vue »

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il nécessite une meilleure définition des actions à réaliser.

État du dossier

Sans objet

Programme des travaux et/ou aménagements

- Réalisation d'un relevé cadastral des aisances communales, avec identification des locataires, des exploitants des terres et des affectations
- Rédaction d'un règlement définissant les conditions d'accès aux aisances (favorisant les jeunes agriculteurs) et les types de cultures à y pratiquer, en concordance avec le bail à ferme.
- Location des aisances disponibles en appliquant le règlement.
- Selon les possibilités, acquisition par la Commune de terres agricoles sur les zones du territoire disposant de moins d'aisances.

Planification

Sans objet

Démarches administratives à réaliser

- Etablissement d'un règlement relatif aux aisances communales.
- Rédaction de baux de location.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller à ce que cette politique d'accès à la terre perdure dans le temps et convienne au monde agricole

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'une réglementation concernant l'accès à la terre et l'affectation du sol	1	Commune
Réalisation d'un cadastre des aisances communales	1	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Proportion des aisances agricoles louées à des agriculteurs de moins de 35 ans	30 %	Commune